



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2025

Convocation à la réunion faite le 02 décembre 2025

PRESENTS : MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, BOUVET Jean-Yves, CHAIX Philippe, DAULIACH Gaëtane, JOSSERAND Clara, RAMOS CAMACHO Marie, SAMBUIS Xavier

ABSENTS : M. CHARPIN Christian, DIDIER Guy

Madame RAMOS CAMACHO Marie a été désignée secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

N° Délibération	Thème	Délibération	Décision Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,	Vote
2025-60	Fonction publique	Protection Sociale Complémentaire – Adhésion à la convention de participation sur le risque «Santé» proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie	ADHESION à la convention de participation pour le risque « Santé » proposée par le Centre de gestion de la Savoie, à compter du 1er janvier 2026 jusqu’au 31 décembre 2031. APPROBATION de la convention d’adhésion à la convention de participation sur le risque « Santé » à intervenir entre la collectivité et le Cdg73. ACCORD pour verser sa participation financière aux agents fonctionnaires, ou agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ayant adhéré à la convention de participation sur le risque « Santé » du Cdg73. FIXATION , pour le risque « Santé », du montant unitaire de participation à 30 euros par mois. La participation sera versée directement à l’agent. AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles à l’adhésion à la convention de participation et à son exécution.	Votants : 09

2025-61	Fonction publique	Modalités de remboursement des frais de déplacement professionnels	<p>APPROBATION des modalités de remboursement des frais de déplacement comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remboursement forfaitaire des frais de repas à raison de 25€/repas - remboursement de l'indemnité de nuitée fixée à 90 € maximum dans la limite du montant effectivement supporté par l'agent, attesté par les justificatifs transmis. La nuitée comprend le prix de la chambre et du petit déjeuner - remboursement des frais de transport pour les stages et formations comme pour les besoins du service sur la base d'indemnités kilométriques, dont les taux sont définis par l'arrêté du 03 juillet 2006 modifié par l'arrêté du 14 mars 2022 fixant les taux des indemnités kilométriques. - Remboursement de frais de déplacement liés à un concours ou à un examen professionnel : remboursement dans la limite d'un aller-retour par année civile. <p>PRISE D'EFFET : à compter du 1^{er} jour du mois suivant la délibération soit le 1^{er} janvier 2026</p>	Votants : 09
2025-62	Domaine et patrimoine	Régularisation foncière de l'empietement du chemin communal au lieu-dit l'Eglise sur la propriété privée : achat de la parcelle cadastrée sous le n°1859 section F aux consorts DIDIER	<p>APPROBATION de la régularisation foncière telle que présentée et indiquée sur le plan de bornage et de division annexé à la présente délibération</p> <p>APPROBATION de l'achat de la parcelle cadastrée sous le n°1859 section F aux consorts DIDIER</p> <p>FIXATION du prix d'achat de la parcelle à 40 € le m² soit la somme de 920 Euros</p> <p>AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer l'acte avec les consorts DIDIER et tous documents afférents à ce dossier.</p>	Votants : 09

2025-63	Domaine et patrimoine	Vente du bâtiment et des terrains cadastrés sous les n°1913, 1915, 1917, 1919, 1921, et 1935 section F à la Coopérative Laitière des Arves et rétrocession à la commune de la parcelle n°1937 section F	APPROBATION de la vente des parcelles communales cadastrées sous les n° 1913, 1915, 1917, 1919, 1921, et 1935 section F et l'achat de la parcelle cadastrée sous le n°1937 section F à la Coopérative laitière des Arves APPROBATION du prix de vente des terrains communaux bâtis ou non bâtis à 695 000 € dont le terrain n°1937 section F APPROBATION du prix estimé des bâtiments érigés par la coopérative laitière des Arves sur les terrains communaux à 820000€ AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente avec la coopérative laitière des Arves et tous documents nécessaires à ce dossier.	Votants : 09
2025-64	Institutions et vie politique	Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES)	APPROBATION de la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie.	Votants : 09
2025-65	Institutions et vie politique	Avenant 1 à la convention entre la Commune et la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA) relative à l'organisation d'un service commun pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme	APPROBATION de l'avenant n°1 à la convention relative à l'organisation d'un service commun pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme tel que présenté APPROBATION de la création d'une nouvelle prestation : sollicitation du service commun ADS de la 3CMA pour intervenir en vue de contrôler la conformité des travaux effectués avec l'autorisation délivrée. AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant n°1 à la convention relative à l'organisation d'un service commun pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme Les crédits nécessaires sont et seront inscrits au budget primitif de la Commune.	Votants : 09
2025-66	Finances locales	Approbation des tarifs secours sur pistes et transports primaires hiver 2025/2026	APPROBATION de recouvrer auprès des personnes ayant bénéficié des secours ou auprès de leurs ayants droits tous les frais engagés par la commune, à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir ;	Votants 09

FIXATION des tarifs applicables pour la saison d'hiver 2025/2026 comme suit :

Transports sanitaires primaires :

- bas de pistes au cabinet médical de la Commune **170 €**
- bas de pistes au centre hospitalier de St Jean de Mnne **266 €**
Pour les transports sanitaires primaires vers un centre hospitalier adapté suite à l'aggravation de l'état de la victime pendant le trajet après régulation centre 15 :
 - vers le centre hospitalier de Saint Jean de Maurienne : **266 €**
 - vers le centre hospitalier de Chambéry **515 €**
 - vers le centre hospitalier Médipôle Challes les Eaux **505 €**
 - vers le centre hospitalier universitaire de Grenoble **565 €**
 - vers la clinique Herbert Aix Les Bains **560 €**
 - vers le centre hospitalier d'Albertville **465 €**

Ces tarifs s'ajouteront aux tarifs secours sur pistes ci-dessous en cas de transports sanitaires primaires.

Secours sur pistes :

- 1^{ère} catégorie : (accompagnement / front de neige) **90 €**
- 2^{ème} catégorie (zones rapprochées) **430 €**
- 3^{ème} catégorie (zones éloignées, pistes de raquettes et activités conventionnées Snake Gliss et VTT sur neige) : **700 €**
- 4^{ème} catégorie (hors-pistes) **1836 €**
- 5^{ème} catégorie : frais de secours hors-pistes dans des secteurs éloignés, accessibles ou non gravitairement par remontées mécaniques, caravanes de secours, recherches de nuit, etc... donnant lieu à facturation sur la base des coûts horaires suivants (chauffeur compris) :
 - Coût/heure pisteur secouriste **88 €**
 - Coût/heure engin de damage **416 €**
 - Coût/heure scooter motoneige **74 €**
 - Coût/heure véhicule 4x4 **60 €**

Evacuation héliportée non médicalisée **1155 €**
(avec dépose DZ officielle – en cas de manque de neige et/ou impossibilité d'une descente gravitaire en traineau ou par télésiège)

2025-67	Finances locales	Approbation des tarifs transports primaires SDIS hiver 2025/26	<p>APPROBATION du montant de l'évacuation effectuée par le SDIS à compter du 1^{er} janvier 2026 à hauteur de 384 € : pour bas de pistes au Centre Hospitalier St Jean de Mnne et 245 € pour bas de pistes au cabinet médical de Saint Sorlin d'Arves</p> <p>Ces montants seront facturés par le SDIS à la Commune de Saint Sorlin d'Arves qui les facturera aux blessés (montant en sus des frais de secours sur pistes fixés par délibération du conseil municipal). L'intervention du SDIS sur ces évacuations ne concerne que les transports de blessés suite à secours sur pistes</p> <p>AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à ce dossier.</p>	Votants : 09
2025-68	Libertés publiques et pouvoirs de police	Approbation du tarif SAF secours héliportés et de la convention relative aux secours héliportés du 1 ^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026	<p>APPROBATION des tarifs applicables pour la saison 2025/2026 (du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026) conformément aux articles 5 et 6 de la convention à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 77,47 € HT/minute de vol ○ Forfait de 6 minutes facturés à chaque démarrage ○ Si absence de treuil, minoration du tarif / minute de 4,00 € HT soit une facturation à 73,47 € HT/minute de vol <p>APPROBATION de la convention avec le SAF Hélicoptères</p> <p>AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention avec le SAF Hélicoptères.</p>	Votants : 09
2025-69	Libertés publiques et pouvoirs de police	Convention avec SAF Hélicoptères pour la mise à disposition d'un hélicoptère non médicalisé en cas de manque de neige et/ou impossibilité d'une descente gravitaire en traineau ou par télésiège	<p>APPROBATION de la convention tripartite telle que présentée</p> <p>APPROBATION du tarif de 1155 € TTC/transport</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents relatifs à ce dossier.</p>	Votants : 09
2025-70	Libertés publiques et pouvoirs de police	Convention avec SAF Hélicoptères relative au PIDA à partir d'hélicoptère	APPROBATION du principe d'établir une convention tripartite Commune, SAMSO et SAF pour la mise en place du Plan d'Intervention pour le Déclenchement d'Avalanches à partir d'hélicoptère. Les missions SAF seront facturées à la SAMSO selon accord avec celle-ci.	Votants : 09

			AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour rédiger conjointement avec SAF hélicoptères et la SAMSO la convention relative au PIDA à partir d'hélicoptères, pour signer ladite convention et tous documents subséquents.	
2025-71	Finances locales	Engagement des dépenses d'investissement commune 2026	APPROBATION des propositions de Monsieur le Maire : répartition de 25% des dépenses d'investissement par article dont les crédits étaient ouverts en 2025. AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour régler les dépenses d'investissement en 2026 à hauteur de 631 499 €, réparties comme ci-dessus.	Votants : 09
2025-72	Finances locales	Subvention versée à l'office de tourisme de Saint Sorlin d'Arves pour 2026 : versement d'acomptes dans l'attente du vote du budget primitif 2026 de la commune	DECISION de verser mensuellement la somme de 38000€ à l'office de tourisme de Saint Sorlin d'Arves. Ce montant mensuel sera révisé dès le vote du montant global alloué à l'association en 2026 et du budget primitif 2026 de la Commune. AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour engager les dépenses sur le budget primitif 2026 de la commune conformément à cette décision.	Votants : 09
2025-73	Finances locales	Passage au Compte Financier Unique	APPROBATION de la mise en place du Compte Financier Unique à partir des comptes de l'exercice 2025 sur tous les budgets de la collectivité dont notamment ceux du CCAS DECISION de disposer du dispositif dérogatoire en la télétransmission des documents budgétaires du CCAS de la Commune via le compte de télétransmission de la Commune AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour prendre toutes décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.	Votants : 09
2025-74	Finances locales	Fixation du loyer mensuel de l'appartement au 1 ^{er} étage de la Mairie	FIXATION du loyer mensuel à 670 € toutes charges comprises AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer le contrat de location et tous documents annexes.	Votants : 09

A Saint Sorlin d'Arves, le 09 décembre 2025

Publié et affiché le 22/12/2025

Le Maire,
Fabrice BAUDRAY

